

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>23</b>	<b>6</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 0
Pour : 29
Contre : 0

Le 14 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 08 décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 08 décembre 2023.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 23 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY		X	THIERRY LARIDON
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS		X	BRUNO GUILBERT
FISSET	VALERIE		X	MARYSE BETOUS	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE		X	MARTINE CARABY
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE		X	CATHERINE REBOUL	CHOLLOIS	HERVE		X	XAVIER FOUCHER
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**DCM 2023-84**  
**EXERCICE 2024 – SORTIE D'ACTIF**  
**CESSION ET MISE A LA REFORME DE MOBILIERS**

Envoyé en préfecture le 15/12/2023  
Reçu en préfecture le 15/12/2023  
Publié le  
ID : 076-217604750-20231214-DCM202384-DE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**Vu** la délibération n°DCM-2020-34 10° du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant donnant délégation au Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances en date du 07 décembre 2023 ;

**Considérant** que les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville ont conduit la Commune a remplacé du mobilier vieillissant et devenu inadapté pour l'usage demandé ;

**Considérant** que lors du recensement, il a été constaté que certains mobiliers étaient trop vétustes et ne pourraient faire l'objet d'une cession, il sera donc proposé de les reformer pour destruction ;

**Considérant** que les mobiliers présentés ont été amortis de 2007 à 2016 ;

**Considérant** que conformément aux dispositions de l'article L3131-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles (article 1311- 1 du CGCT) ;

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 4 600 € relève d'une délibération du Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;  
Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser le déclassement et la sortie de l'actif communal les biens suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;**

SORTIE D'ACTIF							
N°inventaire comptable	ANNEE	ARTICLE BUDGETAIRE	SITE	MARQUE MODELE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX BRUT ACQUISITION
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE DU CONSEIL	FAUTEUIL	30	278,60 €	8 358,00 €
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE DU CONSEIL	SIEGES	56	203,00 €	11 368,00 €
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE DU CONSEIL	TABLE CONSEIL MUNICIPAL	1	9 227,52 €	9 227,52 €
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE COMMISSION 2	SIEGES LUGES	12	114,16 €	1 369,92 €
2006/MOBILIER/02	2006	2184	SALLE DU CONSEIL	SIEGES	14	204,00 €	2 856,00 €
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE COMMISSION 1	SIEGES LUGES	6	115,16 €	690,96 €
						10 142,44 €	33 870,40 €

- **d'autoriser le Maire à procéder à la cession des matériels de bureau identifiés et entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant ;**

SORTIE D'ACTIF - CESSION									
N°inventaire comptable	ANNEE	ARTICLE BUDGETAIRE	SITE	MARQUE MODELE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX BRUT ACQUISITION	PRIX CESSION UNITAIRE HT	PRIX CESSION HT
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE DU CONSEIL	FAUTEUIL	30	278,60 €	8 358,00 €	40,00 €	1 200,00 €
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE DU CONSEIL	SIEGES	56	203,00 €	11 368,00 €	20,00 €	1 120,00 €
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE DU CONSEIL	TABLE CONSEIL MUNICIPAL	1	9 227,52 €	9 227,52 €	700,00 €	700,00 €
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE COMMISSION 2	SIEGES LUGES	12	114,16 €	1 369,92 €	10,00 €	120,00 €
						9 823,28 €	30 323,44 €	770,00 €	3 140,00 €

\* Prix de mise en vente sur le site Agorastore

- de valider l'ensemble des mises à la réforme et ce conformément au tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 15/12/2023  
Reçu en préfecture le 15/12/2023  
Publié le  
ID : 076-217604750-20231214-DCM202384-DE

SORTIE D'ACTIF - MISE A LA REFORME							
N°inventaire comptable	ANNEE	ARTICLE BUDGETAIRE	SITE	MARQUE MODELE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX BRUT ACQUISITION
2006/MOBILIER/02	2006	2184	SALLE DU CONSEIL	SIEGES	14	204,00 €	2 856,00 €
2006/MOBILIER/01	2006	2184	SALLE COMMISSION 1	SIEGES LUGES	6	115,16 €	690,96 €
						319,16 €	3 546,96 €



Pour copie conforme au registre  
Le 15 décembre 2023

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**